



flash

www.peronnas.com - juillet 2020 - bulletin municipal n°147



ÉTAT CIVIL

Afin de respecter la vie privée de chacun et d'être en accord avec le règlement général sur la protection des données (RGPD), seuls les événements (mariages, naissances, décès) pour lesquels la famille a donné son accord sont publiés dans le Flash.

NAISSANCES

| | |
|------------|----------------|
| 14 janvier | Mila DONGUY |
| 13 février | Nolan TOURAINÉ |
| 8 avril | Lisa KAPANADZÉ |
| 8 avril | Tessa ZELMAR |
| 8 mai | Bedia ERDOGA |
| 8 juin | Lola PIVOT |

MARIAGE

| | |
|------------|---------------------------------|
| 15 février | Georges COLLET et Anna DELANNEZ |
|------------|---------------------------------|

DÉCÈS

| | |
|-----------------------|--|
| 30 janvier | Roger REGEFFE, 86 ans |
| 27 février | Christiane DELOCHE épouse CROLET, 88 ans |
| 29 février | Jean BORNÉAT, 98 ans |
| 10 mars | Mohamed NEBBACH, 84 ans |
| 18 mars | Denise MONTMAIN épouse SAUCHAY, 70 ans |
| 18 mars | Rinaldo CARRERA, 97 ans |
| 21 mars | Christophe GUILLOT, 55 ans |
| 31 mars | Suzanne NUGON, veuve GIRARD, 88 ans |
| 1 ^{er} avril | Simone GRAND, veuve MOULAIRE, 87 ans |
| 4 avril | André PONCIN, 78 ans |
| 4 avril | Marie-Isabelle GAUTHERON, 62 ans |
| 30 avril | Janine RUET, Veuve CROIZAT, 92 ans |
| 7 mai | Simonne CRESSON, 85 ans |
| 14 mai | Olimpia CAMOZZI, veuve FORAY, 94 ans |
| 15 mai | Pietro PALAZZINI, 85 ans |
| 23 mai | Marie THOMASSON, veuve COINTY, 76 ans |

RENSEIGNEMENTS UTILES

MAIRIE DE PÉRONNAS

Place de la Mairie BP 20
01960 Péronnas
Tél. 04 74 32 31 50 - Fax 04 74 21 92 48
info@peronnas.com / www.peronnas.com
Twitter.com/Peronnas01 /
Facebook.com/PERONNAS

Dans les semaines à venir, le nom de domaine va changer : le «.com» devient «.fr»

OUVERTURE AU PUBLIC

- Lundi au jeudi de 9 h à 12 h 30 et de 14h à 17 h 30
- Vendredi de 9 h à 17 h sans interruption

LES ÉLUS À VOTRE DISPOSITION

En cas d'urgence ou pour prendre un rendez-vous, un adjoint est à votre disposition au 06 80 53 07 98

NUMÉROS D'URGENCE

112 Numéro d'appel d'urgence européen
15 Le service d'aide médicale urgente (SAMU)
17 Police Secours
18 Sapeurs-pompiers

114 Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes

04 74 47 20 20 Commissariat de Bourg-en-Bresse

09 72 67 50 01 Urgence électricité

08 00 47 33 33 Urgence gaz

04 72 11 69 11 Centre antipoison de Lyon

06 82 80 26 19 Urgence assainissement / eau en soirée, week-end et jours fériés.

04 74 24 49 49 Grand cycle de l'eau du lundi au vendredi 8h30 -12h et 13h30 - 17h

SOMMAIRE

2 AGENDA

3 ACTUALITÉS

8 VISAGES

10 INFOS MUNICIPALES

12 TRAVAUX

13 COMMUNIQUÉS

14 AGORA

15 MÉDIATHÈQUE

16 VIE À PÉRONNAS

19 JEUNESSE

23 ENVIRONNEMENT
DÉVELOPPEMENT DURABLE

28 PAROLE AUX ASSOCIATIONS

30 INFOS PRATIQUES

32 CA3B

33 PROCHAINS RENDEZ-VOUS

Bulletin municipal trimestriel gratuit
N°ISSN 1269-665X
Directeur de la publication :
Hélène CÉDILEAU
Rédaction : Mairie, population
et associations
Crédit photos : Mairie et associations
Création graphique : Suzanne BOLZE
06 72 61 70 29
Impression : ESTIMPRIM ZA Craye
251 10 AUTECHAUX
Distribution : Mairie
Pour tout problème de distribution
appelez la mairie 04 74 32 31 50
Tirage : 3 700 exemplaires



Ce document doit
être recyclé



PEFC
10-31-1093
Certifié PEFC
pefc-france.org

ÉDITO

Conseil municipal d'installation : discours d'investiture de Madame le Maire

« Mesdames et Messieurs, chers amis,

C'est avec beaucoup d'émotion que je m'adresse à vous, et je n'imaginai pas, il y a quelques années en arrière, que je deviendrais le 1^{er} magistrat de notre commune. Devenir Maire n'est pas pour moi l'aboutissement d'un plan de carrière, mais bien une opportunité que je ne pouvais laisser passer tant le sens du devoir et du service public, la volonté de m'engager au service de la collectivité et de ses habitants me tiennent à cœur.



Le mandat de Maire est le plus beau des mandats. C'est celui de la proximité, du contact, de l'action concrète, des réalisations. Au moment où le discrédit touche l'ensemble de la classe politique, la majorité des Français restent très attachés à la relation personnelle avec leur maire.

Mais l'émotion que je ressens est aussi une émotion collective.

Je veux remercier toute mon équipe pour la campagne qu'elle a menée. Ensemble, nous avons partagé beaucoup d'émotions, rencontré parfois des difficultés. Je veux leur rendre hommage et leur assurer que mon souhait est que chacun trouve sa place dans cette nouvelle équipe et j'y veillerai.

Je veux aussi rassurer mes enfants, ma famille et mes amis et leur dire que je serai toujours présente pour eux, jamais je ne les sacrifierai.

Je les remercie pour leur soutien et leurs encouragements.

Aujourd'hui, je tiens aussi à m'adresser à Christian CHANEL pour lui dire qu'il peut nous faire confiance, que nous formons une équipe qui a sans doute à apprendre mais dont la plus grande richesse est le dévouement. Nous savons tous que la tâche qui nous attend est exaltante, enrichissante mais qu'elle est aussi lourde de responsabilités. Nous nous appuyons sur la qualité du travail de nos prédécesseurs en y ajoutant notre vision de Péronnas pour les années à venir.

Je souhaite dire à Pascal FAYARD et à son équipe que la démocratie n'est riche que si elle s'accompagne de débat : votre rôle sera essentiel, votre libre expression sera naturellement garantie, et je serai toujours attentive à vos remarques, à vos propositions que je souhaite constructives.

Je souhaite également adresser un message particulier aux employés municipaux, leur dire que le principe de notre administration, le service public, se base sur la continuité républicaine. Je sais que je pourrai compter sur le dévouement de tous les agents, sur leur professionnalisme et sur leur expérience. Avec toute mon équipe, nous viendrons rapidement à leur rencontre.

J'adresserai mes derniers mots à vous toutes et tous qui êtes à partir de ce jour les représentants de notre bien commun : Péronnas, 2^{ème} commune de l'agglomération de Bourg-en-Bresse en nombre d'habitants et 16^{ème} sur 393 du département de l'Ain. C'est une belle et grande responsabilité. Je vous souhaite pour les 6 années à venir d'être de bons serviteurs, d'être digne de l'espoir que les électeurs ont placé en nous. Je vous suis reconnaissante aujourd'hui de la confiance que vous venez de m'accorder. Je vous remercie. »

Hélène CÉDILEAU
Maire de Péronnas

AGENDA

Se rapprocher des associations organisatrices pour savoir si la manifestation aura bien lieu et si les mesures gouvernementales le permettent.

AOÛT

- Samedi 15 • **CHALLENGE MARVIE** - Pétanque Club, Espace pétanque
- Samedi 29 • **CONCOURS AGILITY** - Sport loisir can'Ain, Terrain des Mûriers
- Dimanche 30 • **LE MARCHÉ DES PRODUCTEURS**
Devant la Mairie, 8h30 - 12h30

SEPTEMBRE

- Samedi 5 • **FORUM DES ASSOCIATIONS**
Gymnase P. de Coubertin
- Dimanche 6 • **CYCLOSPORTIVE LA BISOU**
Site de la salle des fêtes P. Chambaud
- Vendredi 18 • **APÉRITIF «BAR À VIN»** - Classes 3 & 8, Espace Rencontre
- Samedi 19 • **CONCOURS DE BELOTE** - Classes 1 & 6, Espace Rencontre
- Mercredi 23 • **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE** - FNACA, Rotonde 220
- Jeudi 24 • **DON DU SANG** - Amicale des donateurs de sang, Espace rencontre
- Jeudi 24 • **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE** - Chiffres et lettres, Salle Carronnières
- Vendredi 25 • **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE** - Club des Aînés, Rotonde 220

OCTOBRE

- Samedi 3 • **CONCOURS BELOTE ET REPAS CHOUCROUTE**
Amicale des donateurs de sang, Rotonde 220 et 75
- Lundi 5 • **CONCOURS DE BELOTE** - Club des Aînés, Rotonde 220 et 75
- Vendredi 9 • **SOIRÉE DÉPILAGE DU MAÏS**
Péronnas animation culture, Ateliers municipaux
- Samedi 10 • **BAL** - Bluepattcountry, Salle des fêtes P. Chambaud
- Vendredi 16 • **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE** - ASP Tennis, Rotonde 75
- Samedi 17 • **EXPOSITION PEINTRES AMATEURS**
Commission culture, Salle des fêtes P. Chambaud
- Dimanche 18 • **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE** - Classes 0 & 5, Espace rencontre
- Samedi 24 • **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE** - Pétanque Club, Rotonde 75
- Dimanche 25 • **SALON DES PRODUITS DU TERROIR**
Mosaïque art(s) & culture, Salle des fêtes P. Chambaud

ACTUALITÉS

Le vote du budget est une étape importante de la vie de notre commune. Il permet, au-delà du fonctionnement quotidien, la mise en œuvre de projets visant l'entretien mais aussi la valorisation de notre patrimoine et de notre environnement.

Voté le 25 février lors du dernier conseil municipal du mandat, le budget a été établi avec la volonté de :

- maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- mobiliser des subventions auprès de l'État, du Conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les principaux projets d'investissement



> Travaux de voirie

- **chemin des Vavres**
- marché à bons de commande
- rue de la grange Magnien



> Sécurité et accessibilité

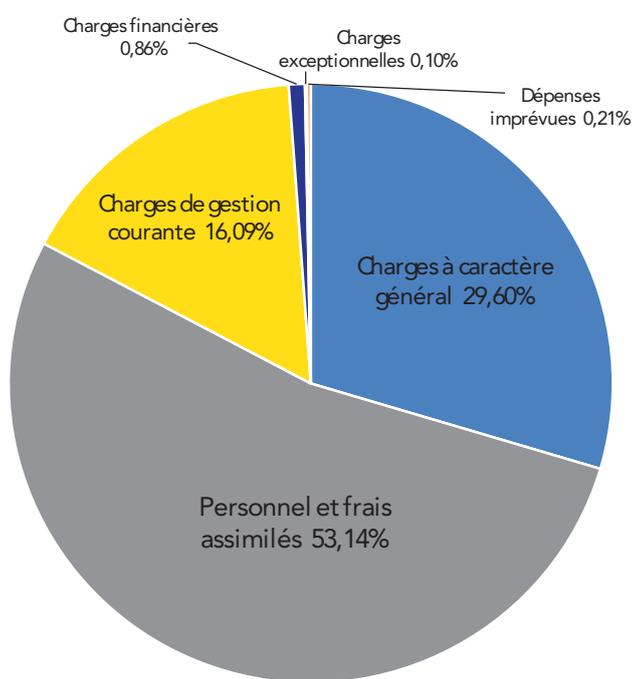
- **rue Paul Verlaine**
- rue de la Chartreuse
- chemin du stade

ACTUALITÉS

Le budget municipal 2020

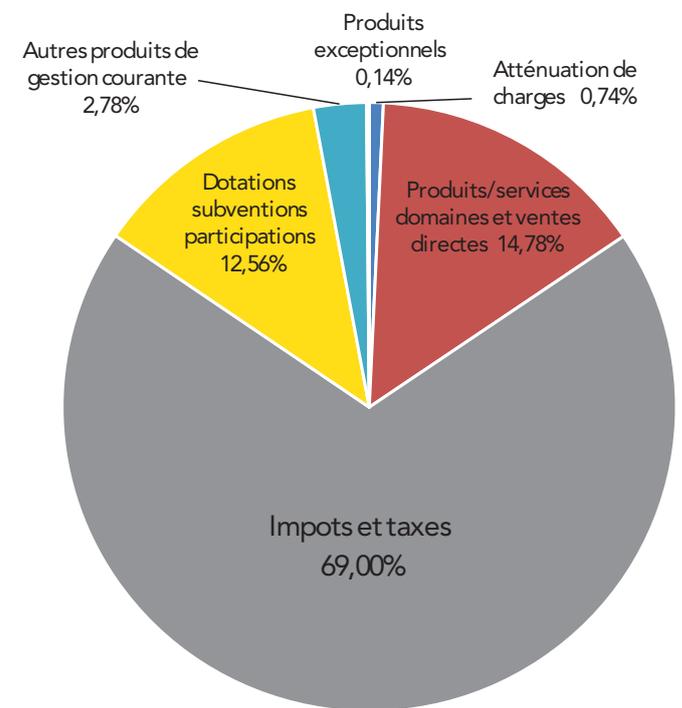
> Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses s'élevaient à 6.3 millions d'€uros. Elles sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et au centre communal d'action sociale, (CCAS) ainsi que les intérêts des emprunts à payer.



> Les recettes de fonctionnement

Celles des villes ont baissé ces dernières années avec la diminution constante des aides de l'État. Les principales recettes sont les impôts locaux, les dotations et participations versées par l'État, les prestations fournies à la population (crèche, restaurant scolaire...)



> Développement durable et économie d'énergie

- modernisation de l'éclairage public
- enfouissement des lignes
- **salle des fêtes P. Chambaud**



> Cadre de vie et entretien du patrimoine

- **ateliers municipaux**
- cœur de ville
- réserves foncières



> Cohésion sociale et actions citoyennes

- **extension du groupe scolaire (construction du restaurant scolaire)**
- pôle médical
- gymnase COSEC

Péronnas & le confinement

L'impact du coronavirus

Début mars, la vie de tous les habitants s'est vue bouleversée plongeant la commune dans une période de confinement sans précédent.

Les services, sites et salles fermés

Dès le 12 mars les scolaires ont été touchés par la fermeture des établissements. Les directeurs des 2 écoles ont dû renvoyer les enfants chez eux sur consignes gouvernementales. Puis ce fut le tour des salles municipales fermées dès la 1^{ère} semaine afin d'éviter le regroupement des publics. Les services comme la médiathèque, le relais d'assistantes maternelles ou encore la crèche ont dû aussi fermer leurs portes.

Non seulement la vie quotidienne a été bouleversée mais plusieurs manifestations ont été annulées.

Les manifestations touchées de plein fouet Plus de 40 manifestations à l'arrêt

La cérémonie du 19 mars, le nettoyage de printemps, l'exposition et la conférence sur les émotions de l'enfant mais aussi le carnaval, la journée des déportés, Péronnas en fête... toutes n'ont pu avoir lieu. En juin, la fête de la musique et le spectacle de fin d'année de l'école de danse ont à leur tour été déprogrammés.

Du côté des associations, le 17^e salon des vins est tombé à l'eau au dernier moment. Prévu les 14 et 15 mars, l'association Péronnas animation culture (PAC) a dû annuler cette manifestation très attendue à la

grande déception des bénévoles. Il en a été de même pour plus d'une 30^{aine} de manifestations associatives programmées au calendrier de mars à juillet 2020.

Une exception pour les élections et le don du sang

À la demande du gouvernement, le 1^{er} tour des élections municipales a été maintenu le 15 mars. Des procédures exceptionnelles, comme la mise en place d'un sens de circulation et d'un protocole de sécurité avec des mesures sanitaires, ont dû être organisées en un temps record par les services. D'autres actions ont pu se maintenir malgré la situation comme les dons du sang.

C'est ainsi que 87 personnes ont participé à la collecte du 23 avril qui s'est tenue exceptionnellement à la salle des fêtes P. Chambaud. La présidente, Nadine MONTIBERT, était très satisfaite de cet élan de solidarité. Tout a été mis en œuvre pour protéger les donneurs et le personnel soignant comme la prise de rendez-vous sur internet ce qui a permis de fluidifier les allées et venues et respecter la distanciation sociale.

Afin de faire face à cette situation de crise sanitaire, la Mairie a mis en place différentes mesures.



> Collecte de sang du 23 avril avec prise de rendez-vous sur internet pour les donneurs

ACTUALITÉS

La commune s'est adaptée

De nombreuses mesures, menées par les élus sortants et les nouveaux élus, ont vu le jour pour aider la population pendant la crise sanitaire.

Christian CHANEL avait décidé de laisser sa place le 22 mars dernier mais la covid-19 en a décidé autrement.

Avec les adjoints et conseillers municipaux sortants, il a poursuivi ses missions auprès de la population afin de régler les affaires courantes.

Les élus, anciens et nouveaux, ont travaillé ensemble afin de faire remonter les informations auprès des services. Grâce à cette dynamique, tous les habitants ont reçu dès les 1^{ers} jours dans leur boîte aux lettres un courrier d'information ainsi qu'une attestation de déplacement.

Pour ceux qui ne pouvaient imprimer l'attestation, des exemplaires étaient disposés du lundi au vendredi devant l'accueil de la Mairie en libre-service. Plus de 7 000 exemplaires ont été diffusés.



ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE
En application de l'article 1^{er} du décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 :

Je soussigné(e)
Mme / M. _____
Né(e) le : _____
Demeurant : _____

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par l'article 1^{er} du décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 :

- déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail (sur justificatif permanent) ou déplacements professionnels ne pouvant être différés;
- déplacements pour effectuer des achats de première nécessité dans des établissements autorisés (liste sur gouvernement.fr);
- déplacements pour motif de santé;
- déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants;
- déplacements brefs, à proximité du domicile, liés à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective, et aux besoins des animaux de compagnie.

Fait à _____, le ____ / ____ / 2020
(signature)

Des permanences téléphoniques renforcées

Les mesures de confinement ont rendu la vie quotidienne difficile pour certaines personnes surtout pour les plus fragiles. Plusieurs habitants, qui avaient besoin de soutien, ont composé le **06 80 53 07 98**, la ligne téléphonique de permanence assurée par les adjoints, habituellement utilisée pour les rendez-vous ou les urgences ponctuelles. Elle s'est transformée en numéro d'appel à l'aide pour les personnes fragiles. L'accueil de la Mairie étant fermé physiquement, afin de garantir la continuité du service public, une permanence de 9h à 12h a été maintenue pour répondre aux nombreuses interrogations de la population. Plusieurs agents ont pu poursuivre leurs missions en télétravail, d'autres se sont relayés en mairie afin de répondre aux urgences d'état civil... Puis après quelques semaines, les agents des services techniques ont travaillé à tour de rôle avec des horaires décalés pour assurer l'entretien des espaces verts, le ramassage des poubelles...

Une aide pour les courses de 1^{ère} nécessité

Par le biais du centre communal d'action sociale (CCAS), dès les 1^{ers} jours de confinement, les habitants âgés de 70 ans et plus ont été contactés afin de prendre de leurs nouvelles et connaître leurs besoins pour les achats de 1^{ère} nécessité. Les élus ont effectué les courses pour une 10^{aine} d'habitants.

L'accueil des enfants des personnels soignants

Les 2 écoles ont été classées centre d'accueil des enfants des personnels soignants de Péronnas, Saint-André-sur-Vieux-Jonc et Servas. Âgés de 2^{1/2} ans à 9 ans, les bambins ont été pris en charge par les agents communaux (ATSEM) et les personnels de l'éducation nationale. Les professionnels étaient mobilisés chaque jour de 8h à 18h. En plus du service de garde, les équipes ont assuré le ménage et la désinfection des locaux conformément au protocole sanitaire.

Pour assurer la continuité, le personnel municipal a accueilli quelques enfants pendant les vacances scolaires.



ACTUALITÉS

Péronnas solidaire

La solidarité s'est organisée à l'aide de nombreux habitants autour des actions déjà mises en œuvre par la collectivité.

Dons de matériels de protection aux établissements

Comme partout en France les personnels travaillant auprès des malades ou plus généralement auprès des personnes à risque se sont retrouvés en 1^{ère} ligne sans protection.

La Mairie a donc mis à disposition des médecins, des infirmières et des établissements péronnassiens pour personnes âgées des stocks de masques, de gants et de charlottes dont elle disposait. Mais la commune n'était pas la seule à faire don de matériel, c'était sans compter sur les initiatives locales qui ont fortement aidé ceux qui en avaient le plus besoin.

Grâce à la mobilisation de toutes et tous, les habitants ont pu recevoir dans leur boîte aux lettres, gratuitement, plusieurs masques distribués par les élus avant le déconfinement.

En parallèle, Christian CHANEL a aussi lancé une commande de masques par l'intermédiaire de la Communauté d'agglomération (CA3B). Ceux de la Région ont été déposés par les élus dans les foyers dès qu'ils ont été reçus.



Blouses confectionnées par des bénévoles <

Des masques pour tous les habitants

Un véritable élan de solidarité s'est créé suite à l'appel d'Hélène CÉDILEAU, en tête de la nouvelle équipe élue le 15 mars, pour la confection de masques par les couturières péronnassiennes.

Plusieurs initiatives ont vu le jour comme celle d'Audrey BAILLY qui a fabriqué plus de 250 masques qu'elle a donnés aux infirmières ainsi qu'aux personnels de réanimation des hôpitaux. Ou encore celle de Ghislaine PERNET du service population de la Mairie qui s'est mobilisée avec sa famille, dans la création de masques et de blouses. Une 30^{aine} de masques a été distribuée à la MARPA des Charmilles, une 20^{aine} de blouses a été livrée à l'établissement des Ancolies pour un total de plus de 260 masques confectionnés.

De nombreuses couturières volontaires dont des bénévoles d'associations locales se sont afférées à la création de plus de 6 400 masques à l'aide des kits achetés à l'association Tremplin.



Le saviez-vous ?

155 500 masques commandés par la Région ont transité à Péronnas

Les salles communales ont été mises à disposition pour entreposer les 86 386 masques destinés aux communes de l'Ain de moins de 2 000 habitants ainsi que les 69 100 masques destinés aux 21 communes de l'Ain dont la population est comprise entre 2 000 et 10 000 habitants. La distribution s'est tenue les 18 et 23 mai derniers.



Opération : une bougie en hommage

Le 10 mai vers 20h30, en hommage à toutes les personnes touchées ou décédées par le coronavirus, aux soignants et membres des organismes de secours, à tous les personnels publics ou privés, aux bénévoles ayant œuvré durant cette dure période, des bougies ont illuminé les bords de fenêtres des habitations de Péronnas.

Plusieurs commerces de proximité restés ouverts ont accepté de participer à cette opération : Au fournil de Péronnas, Au pétrin gourmand et Bêêê'Cot.

Un geste solidaire qui prend tout son sens dans un tel contexte.

Le 11 mai, l'ensemble des services a réouvert à la population en respectant les règles sanitaires (distanciation sociale, masques, gel hydroalcoolique...). Les espaces publics ont été aménagés pour un accueil du public en toute sécurité. De manière progressive, la vie a pu reprendre son cours.



L'après confinement

La crise sanitaire maintenant passée laisse place à une crise économique qui aura des conséquences lourdes sur l'économie locale et les foyers les plus modestes.

Plusieurs mesures ont été votées au dernier conseil municipal afin de soutenir les entreprises locales et venir en aide aux familles qui ont souffert du confinement :

- inviter chacun des habitants à fréquenter les commerces de proximité ;
- appliquer une réduction sur le montant de la taxe locale sur la publicité (TLPE) sur l'année 2020 ;
- aider les commerces et entreprises locataires de bâtiments communaux qui ont été affectés par cette crise sanitaire en leur proposant un étalement des loyers voire une réduction sous certaines conditions ;
- diminuer le coût du repas au restaurant scolaire pour la période de mai à juillet ;

→ accueillir les enfants à l'école pour les familles qui n'ont pas d'autre moyen de garde.

Ce sont des gestes de solidarité afin que chacun puisse sortir de l'isolement, reprendre le chemin du travail et relancer son activité.

D'autres aides sont possibles pour les commerces et entreprises du territoire. Renseignez-vous auprès de la Communauté d'agglomération (CA3B), du Conseil départemental de l'Ain ainsi que de la Région AURA. Ces collectivités ont débloqué des budgets afin de vous venir en aide.



Adieu Dominique VERNE

La famille du club de football de Péronnas (FBBP 01) a été endeuillée par la disparition d'un grand dirigeant, Dominique VERNE, décédé lundi 23 mars dernier à l'aube de ses 69 ans.

Ce départ a attristé le monde du football et plus particulièrement le club du FBBP 01 où Dominique a œuvré pendant 35 ans. Cet ancien policier municipal était un passionné du ballon rond. Il a d'ailleurs chaussé les crampons à Treffort-Cuisiat où il a joué en sénior et à Certines en vétéran.

Au stade municipal de Péronnas, Dominique VERNE s'occupait des entrées et par la suite il tenait la buvette au stade Marcel VERCHÈRE. C'était un homme de dialogue, très à l'aise avec les gens, il aimait aller à leur rencontre et engager la conversation.

Son départ laisse un grand vide au club de Bourg-en-Bresse Péronnas.

Julien MAGNIN a livré sa dernière bataille

Dernier ancien combattant de Péronnas et plus proche habitant de la Mairie, Julien MAGNIN, né le 9 décembre 1924 à Varennes-Saint-Sauveur en Saône-et-Loire, est décédé lundi 13 janvier, entouré de sa famille. Il venait d'avoir ses 95 ans.

Arrivé dans la commune en 1961 avec son épouse Jeanne, il a connu les différentes restructurations du quartier, au fil des décennies. Marié en 1955, le couple a eu 3 enfants : Catherine, Brigitte et Jean Luc. La famille s'est agrandie avec l'arrivée de 8 petits enfants puis 9 arrière-petits-enfants dont le dernier est né le 5 janvier 2020.

Une carrière militaire bien remplie

Julien a eu un début de vie assez rude. Issu d'une famille nombreuse, il est placé à l'âge de 8 ans dans une ferme pour y travailler. Lorsque la 2^{ème} guerre mondiale éclate il a juste 18 ans. Il rejoint le maquis en vélo avec son frère et son meilleur ami, dans les bois du Jura. Quand il n'est pas au combat, Julien endosse volontairement le rôle de cuisinier pour le mess des officiers. Avec son régiment, il découvre plusieurs pays, connaît de grands moments d'amitié mais aussi de tristes et dures périodes. Le combat pour lui se termine suite à un accident de camion militaire en Autriche. Blessé il est rapatrié en France.



Une vie professionnelle et sociale locale

Après une longue convalescence il travaille aux PTT puis aux entreprises Morgon à Bourg-en-Bresse durant 37 ans jusqu'à l'âge de la retraite. Passionné de jardinage, il s'occupait de sa petite basse-cour, tout en ne manquant aucun rendez-vous du monde combattant.

Une chute, quelques jours après avoir fêté ses 95 ans, l'a conduit à l'hôpital. Après quelques semaines d'hospitalisation, il s'est éteint entouré de tous ses proches.



Daniel CHAVAGNAS un centenaire Péronnassien

Samedi 15 février dernier, Christian CHANEL, Maire, et Jacqueline CURIAL adjointe à la culture, ont honoré Daniel CHAVAGNAS à l'occasion de son anniversaire. Il soufflait ses 100 bougies accompagné de son épouse Raymonde.

Notre centenaire, né en 1920 à Lyon, a exercé un métier qui, au fil du temps, est devenu rare et original puisqu'il était souffleur, non pas de verre, mais de poupées en celluloïd. Il exerçait ce métier à la fabrique de poupées Jocello à Pont-d'Ain. Il a aussi passé 20 ans à la compagnie des câbles de Lyon, manufacture de fils et câbles électriques. L'usine voit le jour à Bourg-en-Bresse en 1955.

Daniel et Raymonde se sont dit oui le 11 avril 1959. Ils ont eu la joie d'accueillir 4 enfants, 3 petits-enfants et une arrière-petite-fille. Ce couple vit toujours dans sa maison à Péronnas dans le quartier du stade depuis maintenant 30 ans.

Le saviez-vous ?

La fabrication des poupées prend de l'ampleur après la 2^{ème} guerre mondiale et c'est en 1946 que la société Jocello voit le jour à Pont-d'Ain.

L'usine fabrique des poupées et dépose également des brevets : dispositifs d'attaches des membres, procédés de montage de têtes aux yeux riboulants...

Parmi les nombreux modèles, le plus célèbre est Nano, bambin de dix-huit mois, joufflu, cheveux moulés bouclés bruns, jambes droites et parfois mains mobiles.

Maurice MILLOT

a été promu au grade de chevalier dans l'ordre national du Mérite



Comme annoncé dans le Flash de janvier, samedi 15 février dernier, le Président départemental de la fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA) a reçu cette distinction.

Daniel POBEL, Président de la section de l'Ain de l'association des membres de l'ordre national du Mérite, a retracé l'histoire de cette distinction instaurée par le Général DE GAULLE en 1963. Elle récompense les actions militaires ou civiles rendues à la nation française. Il a ensuite remis le ruban bleu au récipiendaire entouré de sa famille et de ses amis.

INFOS MUNICIPALES

Mouvement du personnel

Départ et arrivée aux services techniques

Adjoint technique en charge des espaces verts,
Jean-Baptiste BLANCHET,
a quitté la collectivité après 11 ans à Péronnas.
Mi-mars, il a rejoint la Mairie d' Ambérieu-en-Bugey.



Il a été remplacé par **Stéphane CHIALVA**
arrivé le 1^{er} mai. Agé de 48 ans, titulaire d'un CAP
jardin-espaces verts, il a auparavant travaillé près de
Fréjus puis 6 années à la Mairie de Viriat.
Bienvenu !



7 récompensés lors de la rencontre annuelle élus / personnel



> Laurent BOZONNET,
Guy PONCET,
Monique STASKOWIAK,
Jean-Pierre CHAPUIS,
Françoise DUBOIS,
Christian CHANEL,
Dominique ROBLLOT
et Ingrid CHANEL.

Le 6 février dernier, Christian CHANEL, Maire, avait convié ses agents pour une dernière rencontre avant les échéances municipales. Après les remerciements et la présentation des réalisations 2019 - 2020, certains employés ont été récompensés.

Christian CHANEL a souligné la capacité de ses équipes à s'adapter aux évolutions et aux exigences du public qui viennent complexifier le travail des agents au quotidien, pas toujours reconnu.

Les tâches dévolues au personnel sont de plus en plus diverses et variées. Les services techniques doivent faire face aux difficultés d'entretien des espaces publics, aux dépôts sauvages d'ordures, sans parler des excréments d'animaux oubliés par leurs propriétaires. Du côté des écoles, la scolarité obligatoire à partir de 3 ans a compliqué le quotidien des agents spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) et du personnel du restaurant scolaire...

Puis, le Maire a conclu avec ses mots : « Péronnas a la chance d'avoir du personnel compétent, disponible et au service de la population. »

INFOS MUNICIPALES

La place Simone Veil et le local pétanque, inaugurés fin février



La place Simone Veil, un lieu de rencontre

Tous se sont réunis place Simone Veil pour y découvrir ce lieu stratégique entre la Rotonde et le pôle socioculturel. Très proches de cette place se trouvent l'école de danse, le club des Aînés mais aussi le pôle médical et des habitations. C'est donc un espace très fréquenté où se croisent naturellement différents publics.

La place se compose désormais de 69 places de stationnement dont 2 prévues pour les véhicules électriques (aménagées plus tard).

Une esplanade de plus de 800 m² devant l'Agora et la médiathèque permet d'exercer des activités hors les murs et d'aller à la rencontre des habitants. Une liaison a été créée entre la rue de la poste et le chemin des Vavres pour favoriser les modes doux. La végétalisation du site a bien été réfléchi avec l'aide des services techniques pour créer un espace de qualité. L'aire de jeux existante a été mise aux normes avec un sol sécurisé et 2 nouveaux jeux y ont été installés, choisis par le conseil municipal d'enfants.

Coût total : 380 000 €

Subvention de la Région AURA : 60 000 €



Un local pétanque mais pas que...

Le groupe d'invités s'est ensuite déplacé en direction du gymnase P. de Coubertin afin de découvrir le bâtiment qui accueille les joueurs du club de pétanque de la ville.

L'emplacement, proche des jeux existants situés à l'arrière de la salle des fêtes P. Chambaud à proximité de parkings et du complexe M. Bernardin, en fait un lieu d'implantation idéal.

Le bâtiment a une superficie de 450 m² avec un bureau, des locaux de rangement, une salle de

réunion, 4 jeux réglementaires de 15 X 2,5 m et un espace détente de 28 m² avec rangement qui peut aussi être utilisé par d'autres associations, tout comme la salle de réunion.

Enfin, un local permet aux services techniques de stocker le matériel utilisé pour l'entretien du terrain de football.

Coût total : 600 700 €

Subvention de la Région AURA de 80 000 € & et du Département de 64 200 €.

Ces 2 aménagements peuvent désormais bénéficier aux 130 licenciés du club de pétanque.

TRAVAUX



L'ascenseur du pôle médical modernisé

Pour répondre aux nouvelles normes, l'ascenseur a été entièrement rénové (exigences PMR et peintures).

Les travaux se sont déroulés dans de bonnes conditions, un grand merci aux utilisateurs pour leur patience et aux professionnels de santé pour leur aide.

Coût des travaux : 31 386€



Une réception de fin de travaux pour le gymnase COSEC

Mardi 28 janvier dernier s'est tenue la réception de fin de travaux du complexe omnisports (COSEC), le gymnase situé à côté du collège Les Côtes.

L'occasion pour les élus, les entreprises qui ont travaillé sur le projet et les utilisateurs de visiter les lieux et découvrir le projet dans son intégralité.

Une partie des travaux consistait à isoler le bâtiment par l'extérieur en posant sur tout le pourtour un matériau de 17 cm d'épaisseur appelé : « écoshapes ». En dehors de l'objectif d'isolation, les avantages de ce revêtement sont sa résistance aux chocs et aussi son aspect très décoratif. Une 1^{ère} dans le département de l'Ain.

Christian CHANEL, Maire, a aussi signalé que des panneaux photovoltaïques allaient être installés sur un toit avec l'aide de l'association Bresse énergies citoyennes (BEC).

Pour le mot de la fin, une enseignante d'éducation physique et sportive a pris la parole afin de saluer le travail des équipes qui a amélioré le quotidien de plus de 600 collégiens.

Coût total : 851 727 €

Montant des subventions

État : **121 252 €** : (fonds de soutien à l'investissement public local & prime énergie)

Département de l'Ain : **73 273 €**

Région AURA pour la réfection des terrains sportifs extérieurs **6 430 €**



Parole à la majorité

Servir au mieux les Péronnassiens

Nous nous sommes quittés après les vœux pour une année 2020 que nous nous souhaitons riche, conviviale, remplie d'espoir et avec la santé pour tous...

Le 1^{er} trimestre fut rythmé au pas de la campagne municipale... Nous suivions de loin, ce virus qui se répandait dans le monde à commencer par la Chine. Mais nous étions loin d'imaginer ce qui allait se passer et l'impact que ce fléau invisible aurait sur notre quotidien pendant 56 jours. Les 1^{ères} décisions sont tombées avec la fermeture des restaurants et des bars le 14 mars à minuit. Est venu le tour des écoles, collèges, lycées, universités à compter du 16 mars. Le 1^{er} tour des municipales a été maintenu avec les mesures sanitaires imposées pour protéger les concitoyens. Le soir du 15 mars, la victoire pour notre liste « Tous ensemble pour l'avenir de Péronnas » est au rendez-vous mais elle est entachée par le climat ambiant et nous ne fêterons pas cette réussite comme il se doit. Nous tenons à remercier chacune et chacun d'entre vous qui se sont déplacés malgré la crainte du virus.

Le 17 mars 2020 à midi, le pays tout entier s'est retrouvé à l'arrêt, à la suite de l'annonce brutale du Président de la République. La population fut priée de rester confinée à domicile. La liberté a alors pris tout son sens. Nous avons vécu une situation surréaliste, incroyable, sans doute inimaginable à bien des égards et bien-sûr inédite.

Les élus, anciens et nouveaux, se sont alors mobilisés pendant cette période. Nous avons pris contact avec toutes les personnes seules ou en couple de + de 70 ans. L'objectif était de prendre des nouvelles, mais aussi de savoir si elles avaient des besoins en termes de courses ou de service. Nous avons lancé une opération « masques » et c'est plus de 60 couturières bénévoles qui ont répondu présentes. Ces masques ont été mis sous enveloppe et distribués le week end du 9 mai dans les boîtes aux lettres par les élus (3400 boîtes aux lettres). Petit à petit, la vie a repris son cours même si, à l'heure où nous écrivons cet article, rien n'est plus vraiment comme avant.

Les élèves ont repris progressivement le chemin de l'école. La Mairie a réouvert au public, les dossiers ont repris là où tout avait été arrêté. Le Conseil municipal a pu s'installer le 24 mai et élire à Péronnas la 1^{ère} femme Maire.

Aujourd'hui, nous sommes plus motivés que jamais à prendre nos fonctions, à travailler nos dossiers, à honorer le programme qui a été notre fil conducteur pendant la campagne.

Le confinement aura malgré tout permis de révéler le meilleur de chacun d'entre nous : l'entraide et la solidarité ont été nos maîtres mots durant ces 56 jours. Prenez soin de vous, encore et toujours !!

Les conseillers du groupe majoritaire

Parole à la minorité

Mesdames, Messieurs,

Le 15 mars dernier ont eu lieu les élections municipales ; celles-ci se sont déroulées dans un contexte très particulier, marqué par une abstention record.

Nous, Conseillers municipaux de l'opposition ; renouvelons auprès des habitants de Péronnas notre engagement dans la vie présente et future de notre conseil municipal. Nous voulons travailler de manière constructive et mobiliser les moyens humains nécessaires aux projets qui sont et seront ceux de notre municipalité.

Nous serons attentifs à ce que nos valeurs, nos engagements de campagne soient également développés tout au long de ce mandat, pour que nos actions permettent une représentation de toute la ville et le respect des souhaits des habitants.

Nous nous engageons aujourd'hui :

> À apporter une vraie réflexion concernant le projet d'école, du centre de loisirs, du restaurant scolaire, en proposant de sortir du cadre actuel.

> À être attentifs à la préservation des terres agricoles et proposer de privilégier pour tout nouveau projet immobilier, les espaces urbains déjà utilisés.

> À être vigilants à ce que les commerçants, qui ont

fait vivre notre ville jusqu'à maintenant, prennent et conservent toute leur place dans le projet de cœur de ville.

Ainsi nous OSONS espérer que l'élaboration de ces différents projets sera plus adaptée à notre commune et donc à nous tous.

Nous comptons sur votre soutien.

Les élus de "Osez Péronnas 2020 – Avec vous"

Stéphanie TAVIER, Pascal GOYAT, Laurent MAIGRE,
Pascal FAYARD.

Facebook : Au Cœur De Péronnas

Site Internet : Peronnas2020.fr

Mail : alternativeperonnas@gmail.com

Tél. : 06 65 96 64 12



Pôle socioculturel
89 rue de la Poste
04 74 25 39 92
contact@agora-peronnas.fr
www.agora-peronnas.fr



L'équipe des tricotines <

Vacances de février

À chaque vacance, l'Agora propose un programme d'ateliers et de sorties à destination des familles.

Les 7 enfants du contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) ont pu découvrir la maison de l'eau et de la nature à Pont-de-Vaux. Accompagnés d'une bénévole, Marie-Claude PERDRIX et de l'animatrice Julie LESIRE, ils ont ainsi exploré la faune et la flore du canton sur le petit port de plaisance lors d'une balade au grand air.

Des ateliers « découvertes » pour les familles adhérentes ont également eu lieu : couture animé par Evelyne MOREL et peinture sur porcelaine animé par Jeanne MAGNIN.

Un petit déjeuner participatif a clôturé la semaine avec la présence de 12 enfants et 7 mamans.

Espace adulte : zoom sur les tricotines

Chaque mercredi de 14h à 17h, l'équipe de tricotines se réunit afin de confectionner diverses créations à base de laine. Le but est de passer des moments de détente tout en pratiquant une activité créative.

Depuis janvier, vous pouvez découvrir la vitrine d'exposition - vente dans l'espace détente de l'Agora. Vous trouverez différents articles allant de 1 € à 5 € : Doudou, poupée, filoches, des coffrets de naissance et des ensembles bonnet, écharpe, brassières, couverture etc...

Le matériel utilisé vient essentiellement de dons de particuliers ou d'associations.

L'équipe de tricotines confectionne également de la layette pour les nouveaux nés de la commune de Péronnas pour leur souhaiter la bienvenue.

Art thérapie pour le bien vieillir

Grâce au soutien de la conférence des financeurs, 8 personnes âgées de 64 à 92 ans ont pu découvrir, durant les 14 séances proposées, les bienfaits de l'art thérapie face au vieillissement.

Encadrée par Agnès BERNARD, art thérapeute professionnelle, l'activité a permis aux participants l'expression de soi, de leurs ressentis, de leurs émotions... donnant ainsi un sens aux événements difficiles et douloureux de leur vie. L'action s'est conclue par une visite collective au musée de Brou.

Bienvenue chez Simone !

La place Simone Veil se transforme en café du village. Convivialité, partage & rencontres seront au rendez-vous tout l'été. Après cette période de confinement, l'équipe de l'Agora vous propose des rencontres en toute bienveillance, chaque mardi matin autour d'un café (apportez votre mug).

Plusieurs ateliers « découvertes », vous seront proposés, sans oublier les soirées musicales du mercredi. Quant aux jeunes de Péronnas, un programme d'activités sera spécialement concocté pour eux !



Et le confinement dans tout ça ?

Ateliers d'expression (sophrologie, visualisation créatrice, atelier d'écriture) vous seront proposés pour mettre en lumière, sur papier, vos émotions et ressentis pendant cette période. N'hésitez pas à pousser les portes du pôle. Les animatrices seront présentes au sein des quartiers en partenariat avec la médiathèque, pour aller directement à votre rencontre. Ouvrez l'œil ! Très bel été !

MÉDIATHÈQUE



> Le 6 février, 1^{ère} rencontre entre l'équipe de bénévoles et Catherine DELESALLE, la nouvelle responsable.

Pôle socioculturel
89 rue de la Poste
04 74 32 61 08
mediatheque@peronnas.com
www.alivreouvert-peronnas.fr



Nouveaux horaires à compter du 1^{er} septembre :
Mardi de 15h à 18h30
Mercredi de 9h30 à 18h30
Vendredi de 15h à 18h30
Samedi de 9h30 à 12h30

Fermeture d'été du 11 au 22 août



Opération prêt illimité

Empruntez selon vos envies jusqu'au 29 août
le prêt de DVD reste limité à 2.
Durée du prêt, 1 mois, prolongation à la demande.

Activités communes
Agora - Médiathèque

Goûter lecture

Jardin des Papillons
Jeudis 9, 16, 23, 30 Juillet
De 16h à 17h

La médiathèque vous propose des histoires pour rire, pour chanter, danser ou frissonner. Des BD, des revues, des contes, coussins et transats sont mis à disposition. Posez-vous avec nous, le goûter est offert ! Une activité pour toute la famille.

Atelier « Livre planté »

Jardin des papillons
Jeudi 23 juillet
De 14h à 15h30

Recycler un vieux livre de bibliothèque en pot pour plantes grasses, une idée originale à réaliser à quatre mains. Une activité parents/enfants, grands-parents/petits-enfants... Sur inscription.

Lecture en tongs

La médiathèque s'installe, de 14h30 à 16h30, dans votre quartier, pour des lectures à destination de toute la famille.

Venez profiter de ce salon de lecture en plein air.



Rendez-vous en juillet :

Vendredi 10, quartier de la chénaie
Vendredi 17, étang de la Carronnière
Vendredi 24, parc du Calypso
Vendredi 31, rue Mermoz

VIE À PÉRONNAS



L'R de rien <

Soirée culturelle : chansons et théâtre le 31 janvier Une soirée conviviale et pleine de surprises

Le dernier vendredi du mois de janvier, comme toutes les années, la Mairie a proposé aux habitants une soirée culturelle gratuite à la salle des fêtes.

Cette année la commission culture a choisi des artistes locaux pour animer le spectacle du 31 janvier 2020.

En 1^{ère} partie, 11 chanteurs de l'association : « Le dimanche à XV heures » sont montés sur scène devant environ 500 personnes.

Ils ont entraîné le public dans l'univers convivial des joueurs de rugby car tous sont d'anciens sportifs. Les chants corses, basques, jurassiens ou encore bressans se sont succédés en passant par la chanson de Pierre PERRET : « Vive le XV » ou : « C'est ça le rugby » des Frères Jacques. Ils ont terminé la 1^{ère} partie de soirée en invitant le public à chanter la traditionnelle « Pena Baïona » qui a enflammé la salle.

Il y a le ciel, le soleil & la mer

La 2^{ème} partie a débuté avec une pièce de théâtre décapante écrite et mise en scène par Xavier ARLLOT : « un grain sur le sable » et jouée par la compagnie : « L'R de rien ». Les 7 acteurs ont emmené le public sur la plage de Saint-Artuf en Bretagne, dans une comédie hilarante, pleine de bonne humeur, baignée par un soleil de bord de mer. Le temps grisonnant du mois de janvier était bien loin, rattrapé par une bonne bouffée d'iode savoureuse comme dans une chanson de François DEGUELTE « Il y a le ciel, le soleil et la mer ».

La prochaine soirée culturelle aura lieu vendredi 29 janvier 2021.



Le dimanche à XV heures <

VIE À PÉRONNAS



Jumelage : Les 2 comités se sont rencontrés début février

Une 20^{aine} de personnes issues des 2 comités s'était donnée rendez-vous à Mittelwihr, une commune située en Alsace, le 11 février dernier, pour mettre au point le calendrier des manifestations à venir.

Il a été proposé de fêter seulement les anniversaires en 0, tantôt à Péronnas, tantôt à Neuhausen.

Le 30^{ème} ayant été organisé à Péronnas en 2018, le 40^{ème} sera fêté dans la commune jumelle en 2028.

Il est souhaité que les échanges entre les associations continuent à être soutenus par les municipalités. En 2020, un échange était prévu entre Péronnas Rando et l'Alpverein de



Neuhausen. Ces 2 associations homologues continuent les rencontres depuis maintenant 23 ans. Cette année ils devaient se retrouver à Métabief dans le Jura mais les mesures sanitaires liées à la Covid-19 ont bousculé ce projet ! Quant au club de football de Neuhausen, il fêtera son 100^{ème} anniversaire en décembre. À cette occasion, un tournoi international est organisé et une 20^{aine} de joueurs U12 et U14 du FBBP01 est invitée. L'offre des jobs d'été a été supprimée cette année, une autre conséquence de la Covid-19. Enfin, les artistes allemands seront les bienvenus à l'exposition de peinture du 17 octobre 2020. D'autres pistes sont à l'étude afin d'élargir le cercle des personnes.

Cérémonie du 8 mai & du 6 juin

En raison de la Covid-19 ces manifestations ont eu lieu à huis clos.



VIE À PÉRONNAS



Une fête des classes en 2 temps

Pour la 1^{ère} fois, les conscrits ont paradé dans les rues de Péronnas 2 week-ends de suite. Le vendredi 28 février pour la soirée crêpes et le samedi 7 mars pour le banquet, le tout coordonné par l'Amicale des classes 0 & 5.

La soirée crêpes

Les festivités ont donc débuté fin février par le traditionnel défilé aux lampions pour les jeunes conscrits de 5, 10 et 15 ans. Tout le monde a déambulé en costume sur un air de carnaval à travers les rues au rythme du groupe musical « La Batucada ». Les classards se sont ensuite retrouvés à l'Espace Rencontre pour déguster des crêpes.

Le banquet des classes

Une semaine après, le samedi, sous un soleil printanier, les conscrits âgés de 5 à 90 ans ont défilé dans le village sur les airs entraînants des 2 groupes de musiciens « les Chapeaux de paille » et « La Batucada ». Les 25 ans ont ouvert la marche à bord d'une « deudeuche » et les anciens ont pris place dans de vieilles voitures pour suivre la parade. Un apéritif a ensuite été offert par la commune dans la cour de l'école. Une belle rencontre intergénérationnelle puisque la plus jeune conscrite, parée comme les autres du chapeau et de la cocarde, était âgée de seulement 5 ans.



5 ans



10 ans



50 ans



90 ans



55 ans





2 séances avec « Rimé » en janvier & février pour le conseil municipal d'enfants

« Rimé » est un rappeur local originaire de Bourg-en-Bresse. Il est aussi à la tête d'un groupe atypique dans le monde du rap qui offre un univers poétique entre hip-hop et rock.

Les jeunes élus ont eu la chance de le rencontrer et participer à un atelier d'écriture avec lui.

L'activité s'est déroulée en plusieurs étapes :

- un thème a été choisi : la planète
- Chacun, à tour de rôle, a donné 1 mot sur ce thème.
- En groupe de 4, les jeunes élus ont dû écrire 2 phrases, avec 2 mots imposés parmi ceux donnés par phrase.
- En fin de séance, les enfants ont également pu s'essayer à l'art de rapper (pas si simple qu'on pourrait le croire !).

Malheureusement les autres séances ont été annulées suite à la Covid-19.

La suite du projet aurait dû être la mise en « chanson » du texte et puis le tournage d'un clip.

Ce projet qui tient à cœur aux jeunes élus sera certainement reconduit l'an prochain.

Au relais d'assistantes maternelles

Fermeture estivale

Du lundi 27 juillet au vendredi 21 août inclus. Reprise des animations collectives lundi 7 septembre au matin.

Fermeture des temps collectifs depuis le 16 mars

Le relais a vu, comme l'ensemble des services, ses portes se fermer en mars dernier. Depuis le 11 mai le service a repris en ce qui concerne les accueils physiques des parents en respectant les gestes barrières. L'accueil téléphonique et informatique est bien-sûr assuré mais il n'y a plus de possibilité de temps collectifs pour les assistantes maternelles et les enfants qu'elles accueillent sous réserve de la modification des mesures gouvernementales.

L'accueil des enfants chez les assistantes maternelles reste de grande qualité. Elles ont décuplé leurs compétences pour répondre, au mieux, aux besoins des tout-petits.

En espérant que la rentrée de septembre permette à tous de se retrouver.

En attendant passez un très bel été et prenez soin de vous.

« Respirer, marcher, parler, regarder : toutes choses ordinaires, dont on ne s'aperçoit de la valeur que lorsqu'on a failli les perdre... » Extrait de « imparfaits, libres et heureux » de Christophe ANDRÉ.

Coordonnées

Bernadette BAILLY - Animatrice du relais Gribouille

Place de Neuhausen - 01960 Péronnas

Tel : 04 74 32 64 71-ram.peronnas@wanadoo.fr





Un tapis à histoires à l'école maternelle

Lundi 10 février, Mireille, bénévole à la médiathèque, est intervenue auprès des enfants de l'école afin de présenter le tapis à histoires.

Ce tapis permet de mettre en scène une histoire tirée d'un livre, ce lundi les enfants ont découvert : « Roule galette », un classique en maternelle. Une façon de capter leur attention pour rendre la lecture plus vivante.

Point Accueil Écoute Jeunes de l'Ain

BESOIN D'ÉCOUTE ? ENVIE DE PARLER ?

ACCUEIL : **PAEJ01**

- gratuit
- confidentiel
- sans rendez vous
- collectif
- individuel

VOUS AVEZ UNE DIFFICULTÉ :

- relationnelle
- scolaire
- santé
- travail
- sociale

12 25 25 ANS
et leurs familles

VOUS VOULEZ RECEVOIR :

- un appui ?
- un conseil ?
- une orientation ?

04 26 99 99 41

PAEJ 01 • 12 bis, place Carriat
01000 Bourg en Bresse
paej01@sauvegarde01.fr

pour les jeunes de 16 à 25 ans
sortis du système scolaire

La **MLJ Bresse Dombes Côtière**
VOUS accueille de nouveau dans ses locaux
UNIQUEMENT
sur RENDEZ-VOUS

Contactez nous par téléphone : 04 74 45 35 37
pour vos rendez vous, vos questions, vos inscriptions !

Rentrée Scolaire 2020/21

Votre enfant va fréquenter les écoles
de Péronnas en septembre prochain ?

Pour l'inscrire présentez-vous à
l'accueil de la Mairie aux horaires
d'ouverture habituels.

Documents à fournir :

- Justificatif de domicile
- Livret de famille

Mairie
04 74 32 31 50



À la maison de la petite enfance

Depuis le 11 mai, la crèche accueille 2 groupes de 10 enfants maximum soit un total de 20 bambins. Depuis le 22 juin, l'accueil de tous les enfants est possible mais le port du masque reste obligatoire pour le personnel et les parents. La reprise s'est très bien passée.

Fermeture estivale du lundi 27 juillet au dimanche 16 août inclus.

Coordonnées : 04 74 21 40 17 - mpe.peronnas@wandoo.fr - 69, rue Jean Monnet



Les CM2 découvrent le don du sang

Lundi 3 février les 2 classes de CM2 se sont rendues au complexe M. Bernardin afin d'assister à une collecte de don du sang.

Cette visite a été préparée en classe avec les bénévoles de l'amicale des donneurs de sang de Péronnas. Un questionnaire avait été préparé par les élèves en amont. Les réponses apportées par les donateurs, les bénévoles et le personnel médical ont été exploitées en classe.

À l'issue de cette visite, les élèves ont partagé une collation. Les crêpes ont été très appréciées.

Les temps d'activités périscolaires

Au total cette année ont été proposées 13 activités différentes pour lesquelles plus de 200 enfants auront eu énormément d'intérêt.

À la rentrée prochaine, seront proposées autant d'activités, que les intervenants auront plaisir à faire découvrir aux enfants.





> Vacances de février

L'espace jeunesse de l'Agora se mobilise Des activités pour les 11 ans et plus

Sortie à la neige

Durant les vacances de février, 7 jeunes de l'Agora ont eu la chance de profiter pleinement de la neige et de s'initier au biathlon sur le site des Plans d'Hotonnes.

Une belle activité que les jeunes ont fortement appréciée !

Merci à l'école du ski français (ESF).

Les jeunes rénovent la salle des papillons

Depuis mi-janvier, une équipe de 7 jeunes (Agora & ADSEA-prévention spécialisée) s'activent pour rénover la salle des papillons. Le chantier est encadré par Emeline DESBENOIT, référente jeunesse du centre social, et Etienne PONTTHUS, éducateur de prévention.

Au programme : refaire les peintures et permettre un aménagement adapté pour une utilisation collective avec les habitants.

Une fois le chantier terminé les jeunes seront mobilisés pour fabriquer des banquettes en palette afin de créer un coin détente dans la salle.

Un beau travail collectif qui permettra d'autofinancer une partie de leur projet de voyage éco responsable dans le sud de la France.



L'espace jeunesse fête l'été !

Après cet épisode sanitaire, l'Agora va proposer des activités pour les jeunes dès 11 ans.

En s'adaptant au mieux aux règles d'hygiène et de distances physiques, un programme d'activités sera proposé : un stage radio et des initiations «survie» en nature ou encore du sport. Des activités sont programmées tout le mois de juillet.

ENVIRONNEMENT DÉVELOPPEMENT DURABLE



Action rempotage

Mercredi 27 mai les contraintes sanitaires ont modifié l'organisation habituelle du rempotage. La commune n'a pas pu faire intervenir les bénévoles du fait des mesures sanitaires liées à la Covid-19 (distanciation sociale et seuil de 10 personnes maximum).

Michel PETIT, ancien adjoint à l'embellissement, Jean-Pierre CHAPUIS, responsable des services techniques, et son équipe des espaces verts ainsi que Jean-Louis MOISSONNIER, ont réalisé le rempotage des 2 500 plants pour la commune. Tous les habitants ont pu admirer la qualité de leur travail.

Chenilles processionnaires du chêne et du pin :

attention aux poils

Ces chenilles provoquent des **réactions allergiques**

Je ne m'approche pas et je ne touche pas les chenilles ou leur nid

En savoir plus ?
iledefrance.ars.sante.fr

ars
Agence Régionale de Santé
Île-de-France

La chenille : qui est-elle ?

Il s'agit de la chenille processionnaire du chêne et du pin.
On la rencontre au printemps et en été sur les chênes et en hiver sur les pins. Elle vit dans des nids accrochés aux arbres et se déplace en groupe.
Ses poils urticants se détachent facilement lors d'un contact ou sous l'effet du vent et restent présents très longtemps.

↓ Quels risques pour ma santé ?

- de fortes réactions allergiques au niveau des yeux ;
- des rougeurs et des démangeaisons sur la peau ;
- des difficultés respiratoires.

↓ Comment me protéger ?

- Je ne m'approche pas et je ne touche pas les chenilles ou leur nid ;
- je ne me promène pas sous les arbres porteurs de nids ;
- je porte des vêtements longs ;
- j'évite de me frotter les yeux pendant ou au retour d'une balade ;
- en cas de doute, je prends une douche et je change de vêtements ;
- je lave les fruits et les légumes de mon jardin ;
- j'évite de faire sécher du linge à côté des arbres infestés.

En cas de réaction allergique au niveau des yeux, de la peau ou des voies respiratoires, je consulte un médecin.

CONTACT
Agence Régionale de Santé Île-de-France
Tél. : 01 44 02 00 00
iledefrance.ars.sante.fr

ars
Agence Régionale de Santé
Île-de-France

ENVIRONNEMENT DÉVELOPPEMENT DURABLE

PARTICIPEZ À LA SURVEILLANCE DU MOUSTIQUE TIGRE

IL EST TRÈS PETIT 5 MM

IL EST RAYÉ NOIR ET BLANC

IL PIQUE DURANT LA JOURNÉE

SA PÏÛRE EST DOULOUREUSE

Limiter la prolifération du moustique, c'est l'affaire de tous !

VOUS PENSEZ AVOIR VU UN MOUSTIQUE TIGRE
SIGNALER SA PRÉSENCE SUR :
www.signalement-moustique.fr

Désherber au pied de chez soi : l'affaire de tous !

Les habitants sont chargés d'entretenir leur limite de propriété.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le moustique tigre n'aime pas voyager : il vit dans un rayon de 150 m ! **Le moustique qui vous pique est né sur votre extérieur ou dans votre quartier.**

Pour pondre ses œufs, le moustique tigre n'a besoin que d'une petite quantité d'eau : un bouchon à l'envers lui suffit... **Alors faisons la chasse aux eaux stagnantes !**

Le moustique tigre fait l'objet d'une surveillance renforcée car il peut, dans certaines conditions très particulières, transmettre **les virus de la Dengue, du Chikungunya ou du Zika** (s'il a piqué un malade revenant d'une zone où sévissent ces maladies).

LIMITER LA PROLIFÉRATION DU MOUSTIQUE

Éliminez les endroits où l'eau peut stagner...
coupelles des pots de fleurs, pneus usagés, pieds de parasol, encombrants, jeux d'enfants...
Pensez aussi à entretenir les sépultures dans les cimetières, lieux propices au développement des moustiques.

Vérifiez le bon écoulement des eaux de pluie et des eaux usées (gouttières, rigoles...).

Couvrez les réservoirs d'eau, bidons d'eau, citernes, bassins avec un voile ou un simple tissu.

Empêchez la stagnation d'eau dans les piscines hors d'usage.

Chaque femelle moustique tigre pond environ 200 œufs, même dans de petites quantités d'eau. C'est là qu'il faut agir...
PARTOUT, SUPPRIMEZ LES EAUX STAGNANTES !

Plus d'informations sur le site de l'ARS : www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr

Signaler la présence d'un moustique tigre : www.signalement-moustique.fr

LE FRELON ASIATIQUE EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

SIGNALER SA PRÉSENCE !

Toute personne suspectant la présence du frelon asiatique (nids ou individus) sur une zone est invitée à en faire le signalement :

Sur le site internet : www.frelonsasiatiques.fr

En téléchargeant l'application mobile : Frelon Asiatique

DÉCLAREZ VOS RUCHES

ENTRE LE 1^{ER} SEPTEMBRE ET LE 31 DÉCEMBRE

- ➔ Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue
- ➔ Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation

QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?

- CONNAÎTRE L'ÉVOLUTION DU CHEPTEL APICOLE
- AMÉLIORER LA SANTÉ DES ABEILLES
- MOBILISER DES AIDES EUROPÉENNES POUR LA FILIÈRE APICOLE

UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉCLARATION EN LIGNE

mesdemarches.agriculture.gouv.fr

ENVIRONNEMENT DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le brûlage des déchets végétaux est interdit

Les contrevenants s'exposent à une amende de 450 €
(article R. 131-13 du nouveau code pénal)

Le brûlage à l'air libre des déchets verts :

C'EST INTERDIT TOUTE L'ANNÉE !
Arrêté préfectoral n° SAF 2017-02 du 3 juillet 2017

> Pourquoi cette interdiction ?

Au-delà des possibles troubles de voisinage (nuisances d'odeurs ou de fumées) comme des risques d'incendie, le brûlage des déchets verts est fortement émetteur de polluants dont les particules mais aussi des composés cancérogènes comme les HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) et le benzène. La combustion à l'air libre des déchets verts pollue d'autant plus que les végétaux sont humides. En outre, la toxicité des substances émises peut être accrue quand sont associés d'autres déchets comme des plastiques ou des bois traités.

> Quels sont les déchets concernés par cette interdiction ?

Ce sont les tontes de pelouses, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage, de débroussaillage, d'entretien de massifs floraux ou encore les feuilles mortes... en mélange ou pas avec d'autres déchets.

> Qui est concerné ?

Toute personne (particuliers, entreprises, collectivités territoriales) produisant des déchets verts doit respecter cette interdiction.

En cas de non-respect, une contravention de **450 euros** peut être appliquée (article 131-13 du nouveau code pénal)

Quelques chiffres



Brûler 50 kg de végétaux émet autant de poussières que ...



... 5 900 km parcourus par une voiture diesel récente (18 400 km pour une essence)

... 3 mois de chauffage d'un pavillon avec une chaudière au fioul



... 70 à 920 trajets en moyenne pour rejoindre la déchetterie située à 20 km

Source : Air Rhône-Alpes - 2012

L'entretien du jardin, pour un particulier, génère des déchets verts que l'on estime en moyenne en France à **160kg par personne et par an**. Pour s'en débarrasser, **9% des foyers les brûlent**, ce qui représente près d'un million de tonnes de déchets verts brûlés à l'air libre (source ADEME).

⚠ Les incinérateurs de jardin sont interdits. Ils ne constituent pas une solution car ils polluent également.

En région Rhône-Alpes, **près de 18%** de la population est exposée à des concentrations de poussières supérieures aux valeurs réglementaires préservant la santé humaine.

L'apport en déchetterie est préférable à toute combustion à l'air libre.

Directeur de la publication : Gérard Perrin
Rédacteur : CCOT de l'Ain - Service agriculture et forêt (Alexandre Bilige)
Composition : CCOT de l'Ain - Cabinet (Mylène Florin-Audé)
Crédit photos : CCOT de l'Ain
Date de publication : janvier 2018

Direction départementale des territoires de l'Ain
23 rue Bourguignon - CS 90410
01012 Bourg-en-Bresse Cedex
Tel : 04 74 45 02 37
Fax : 04 74 45 24 48
Mail : ddt@ain.gouv.fr
@ : http://www.ain.gouv.fr - Twitter : @ccot01



LE BRÛLAGE
à l'air libre
des déchets verts
C'EST INTERDIT !



Direction départementale des Territoires de l'Ain

Des solutions plus respectueuses de la santé et de l'environnement existent pour vos déchets verts



La collecte au porte à porte

Certaines collectivités organisent des collectes de déchets verts.



Le compostage domestique

Tontes de pelouse et feuillages peuvent être mélangés aux restes de repas et épluchures de légumes... pour se transformer en amendement naturel et de qualité pour toutes les plantes.

Certaines communes mettent des composteurs individuels à disposition de leurs administrés ou proposent des aides à l'achat d'un composteur.
Renseignez-vous en mairie.



Le broyage et le paillage

Petits et gros branchages broyés, feuilles mortes constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage nourrit, conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes.

La tonte **mulching** permet de laisser l'herbe finement coupée sur place.
Certaines intercommunalités organisent des tournées de broyage chez l'habitant.
Renseignez-vous en mairie.



La déchetterie

Vous pouvez également déposer vos déchets verts dans la déchetterie la plus proche. Ils seront valorisés dans des conditions respectueuses de l'environnement.
Le département de l'Ain dispose d'un parc particulièrement fourni avec **49 installations** à la disposition du public.

ENVIRONNEMENT DÉVELOPPEMENT DURABLE

Règles de civisme

Attention aux chats errants

Les chats errants se multiplient dans certains quartiers de la ville. Il faut éviter de les nourrir. La Mairie rappelle que l'identification des animaux domestiques est obligatoire pour éviter une surpopulation difficile à gérer et que les réactions d'agressivité (violence et maltraitance des animaux) sont punies par la loi.

Nuisances sonores

L'arrêté préfectoral relatif à la lutte contre les bruits de voisinage en date du 12 septembre 2008 concerne « les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles d'occasionner une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses et scies mécaniques. »

Ces travaux ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables, de 8h à 12h & de 14h à 19h30
- Les samedis, de 9h à 12h & de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés, de 10h à 12h.

> **Les contrevenants s'exposent à une amende pouvant aller jusqu'à 450 €**

> **article R. 1334-31 du code de la santé.**

Halte aux déjections canines

Les déjections canines sur la voie publique doivent obligatoirement être ramassées par les propriétaires de chiens. De nombreuses plaintes arrivent en Mairie car les déjections canines sont nombreuses sur les lieux collectifs. Des sachets pour ramasser les déjections de vos animaux sont disponibles gratuitement à l'accueil de la Mairie.

> **Les contrevenants s'exposent à une amende de 68€**

> **article R 632-1 du code pénal**

Taille des haies

Vous devez veiller à ce que vos propres plantations n'empiètent pas sur le domaine public : vos arbres ou vos haies ne doivent pas empêcher de marcher sur un trottoir ou constituer un danger pour la circulation routière.

Dans ce cas, le Maire peut aussi faire procéder à l'exécution forcée de travaux d'élagage pour mettre fin à l'avancée de plantations sur les voies communales. Les frais sont alors exclusivement à la charge des propriétaires négligents.

> **article L. 2212-2-2 du code général des collectivités territoriales, CGCT**

> **Un riverain qui planterait ou laisserait croître des haies ou des arbres à moins de 2 m de la route sans autorisation s'expose à une amende de 1500 €**

> **Article R. 116-2 du Code de la voirie routière.**

Stationnements interdits sur les trottoirs

Le stationnement très gênant d'un véhicule motorisé (poids léger, véhicule lourd) sur un trottoir est interdit.

> **Le contrevenant s'expose à une contravention de 135€**

> **Article R. 417-11 du code de la route**

Le stationnement gênant d'une motocyclette ou d'un cyclomoteur sur un trottoir est interdit.

> **Le contrevenant s'expose à une contravention de 35€**

> **Article R. 417-10 du code de la route.**



Horaires de la déchetterie de Monternoz

Adresse : 101 rue du Thioudet
ZAC de Monternoz à Péronnas

• Du 1^{er} avril au 30 septembre

Du lundi au samedi : 8h-11h45 et 13h30-18h45

Dimanche : 8h-11h45

• Du 1^{er} octobre au 31 mars

Du lundi au samedi : 8h - 11h45 et 13h30-17h45

Dimanche : 8h-11h45

Contactez la Direction « Gestion des déchets » de la Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse : numéro vert **0800 86 10 96** (appel gratuit)

ENVIRONNEMENT DÉVELOPPEMENT DURABLE

Coupdepoucevelo.fr

50 € pour la réparation et la reprise en main de votre vélo

Cette mesure fait partie du programme « Coup de Pouce Vélo » lancé par le ministère de la transition écologique et solidaire, en partenariat avec la fédération des usagers de la bicyclette (FUB), afin d'encourager l'usage du vélo comme moyen de transport, notamment dans le cadre du déconfinement.

Comment ça marche ?

La réparation

Rendez-vous sur le site internet : coupdepoucevelo.fr

Suivez la procédure en ligne afin de bénéficier d'une prime pouvant aller jusqu'à 50 € par vélo. Elle sera directement appliquée sur votre facture pour toutes les prestations qui concernent la remise en état d'un vélo (changement de pneus, remise en état des freins, changement du câble de dérailleur...).

La remise en selle

Une séance d'1h30 à 2h, dispensée par un moniteur agréé, est prise en charge par le programme si vous avez besoin d'un accompagnement à l'usage de votre vélo : prise en main, circulation en ville, choix d'un antivol adapté, notions d'autoréparation...

La procédure est identique, rendez-vous sur la page d'accueil du site internet.

À noter : La plateforme offre également la prise en charge de 60 % des coûts d'installation de places de stationnement temporaire vélo pour les collectivités, les pôles d'échanges multimodaux, les établissements d'enseignement, les bailleurs sociaux et les résidences étudiantes.



Le bassin « **Dombes - couloir de Certines** » est en **ALERTE**

MESURES DE RESTRICTION À RESPECTER



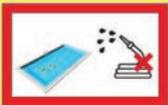
Interdiction d'arroser les stades, golfs (hors greens et départ de golf), de 9h à 21 h



Interdiction de laver les façades (hors travaux préparatoires à un ravalement de façade et réparat sanitaire)



Interdiction d'arroser les pelouses, espaces verts et massifs fleuris de 9 h à 21 h



Interdiction de vidanger ou de remplir les piscines de plus de 5 m² (hors appoint en eau en cours de saison et besoin de chantier en cours de construction)



Interdiction d'arroser les jardins potagers de 9 h à 21 h



Interdiction de laver les voitures (hors stations professionnelles)

Ces restrictions ne s'appliquent pas aux réserves d'eaux pluviales

Pour les professionnels (industriels, agriculteurs, pisciculteurs) et les collectivités, des dispositions spécifiques figurent dans l'arrêté préfectoral.

Alerte jaune sécheresse à Péronnas

Après un automne pluvieux et un hiver très doux, le printemps 2020 débute avec une période très sèche, alors que la végétation est en pleine croissance. Depuis le début de l'année, la pluviométrie est déficitaire sur le département. Ce déficit s'est accentué depuis le 15 mars. En effet, on constate une absence totale de pluie du 15 mars au 20 avril.

Péronnas est donc placée en alerte jaune depuis le 1^{er} avril 2020. Cela conduit à l'instauration de mesures de limitation ou d'interdiction des prélèvements et de l'utilisation de l'eau souterraine et superficielle.

Pour aller plus loin

Retrouvez l'arrêté préfectoral du 26 mars 2020 consultable sur le site internet de la commune : www.peronnas.com
Plus d'informations sur le site de la Préfecture de l'Ain : www.ain.gouv.fr



Concert voix et piano le 7 février à l'église <

Mosaïque organisera son salon des produits du terroir



Comme la plupart des associations culturelles, Mosaïque a mis son activité entre parenthèses depuis le 15 mars, au grand désappointement de ses 200 adhérents.

Les spectacles à l'auditorium et à la maison de la danse de Lyon, pour lesquels un nombre record d'inscriptions avait été enregistré, ont été annulés jusqu'au 30 juin, de même que 2 sorties touristiques à Lons-Le-Saunier (maison de la Vache Qui Rit) et à Moulins (nentre national du costume de scène et vieille ville).

Les ateliers créatifs (peinture, patchwork, calligraphie, écriture poétique) ont également dû suspendre leurs activités. Heureusement, le 1^{er} semestre n'a pas été tout à fait « blanc » puisque 3 sorties à Lyon avaient pu avoir lieu avant le confinement, de même que le très beau concert Voix et Piano organisé à l'église de Péronnas avec Karine DALLOZ et Delphine DELBET.

Le salon des produits du terroir est maintenu

L'équipe du comité de direction se préoccupe maintenant du redémarrage des activités au mois de septembre. La 1^{ère} décision forte a été (malgré toutes les incertitudes sur les modalités de son organisation) de reconduire le salon des produits du terroir « de la terre à la table » qui aura lieu

dimanche 25 octobre à la salle des fêtes P. Chambaud.

Mosaïque entend ainsi faire preuve de solidarité avec ses fidèles exposants dont certains ont été durement éprouvés par la crise de la Covid-19.



Soirée dépiilage du maïs avec Péronnas animation culture

Vendredi 9 octobre 2020 aux ateliers municipaux, chemin du stade, se tiendra cette traditionnelle soirée bressanne.

Au menu : soupe de gaudes ou soupe de courge, fromage fort, assiette de charcuterie. Un moment de partage pour faire revivre les traditions.

Amicale des classes 4 & 9

Un nouveau bureau

Lors de l'assemblée générale des classes 4 et 9, dimanche 2 février dernier, Chantal SIMONET, présidente depuis 2001 a annoncé qu'elle démissionnait du poste.

Suite à la réunion du 17 février, le conseil d'administration a élu le nouveau bureau :

Nathalie RICHONNIER, présidente,
Jean-Pierre RODET, vice-président,
Pascale PEYROT, trésorière,
Sylvie CHEVAT, trésorière-adjointe,
Agnès PRIN, secrétaire,
Chantal SIMONET, secrétaire-adjointe.

Une nouvelle adresse mail :

classes4et9peronnas@orange.fr



PAROLE AUX ASSOCIATIONS



Amicale des donneurs de sang

L'amicale remercie toutes les personnes qui se sont déplacées lors de nos collectes malgré les conditions particulières.

Certaines de nos manifestations ont dû être annulées mais nous avons pu assurer les collectes avec toutes les mesures de sécurité nécessaires. Par ce beau printemps, nos jardiniers ont pu fleurir notre massif tout en respectant les règles de distanciation.



Prochaines manifestations

La randonnée cycliste René TERRIER n'aura pas lieu mais les bénévoles maintiennent la manifestation belote-choucroute. Ils attendent les mesures gouvernementales pour connaître les conditions de réalisation.

Retenir la date du **samedi 3 octobre**. Toutes les modalités seront précisées dans la presse locale.

Prochaines collectes

Sous réserve des dispositions gouvernementales

Judi 24 septembre

Lundi 30 novembre

De 9h à 12h30 et de 15h30 à 19h

La gazette continuera à être diffusée par mail.

Contacts : 06 18 05 03 16

- Site internet : don.de.sang.peronnas.free.fr
- E-mail : dsd.peronnas@gmail.com
- <https://www.facebook.com/amicale-pour-le-Don-de-Sang-bénévole-de-péronnas-127027451323/>



Amicale des classes

1 & 6



Fête des classes

invitation à tous les classards

Les 5 et 6 mars 2021 à la salle des fêtes P. Chambaud 18 – 19 et 20 ans faites-vous connaître !

**Contact : auprès de la présidente : 04 74 21 49 71
06 62 34 41 86**

Concours de belote « à la vache »

13€ la doublette - **Samedi 19 septembre à 14h**
à la Rotonde ouvert à tous

Repas de saison à partir de 19h Prix : 12€

Inscription au repas : 04 74 21 49 71 - 06 62 34 41 86

Si les mesures gouvernementales le permettent.

Depuis 2019
à Péronnas
BABY TENNIS
3 et 4 ans
Les samedis
de 9h à 10h

Association Sportive Péronnas Tennis

Activité ludique enfant/parent
encadrée par un enseignant Diplômé d'Etat

1 séance d'essai gratuite

Éveil au sport
développement de la motricité
et de l'adresse

Pour tous renseignements :
asperonnastennis@gmail.com

INFOS PRATIQUES

Bienvenue à...

Entreprises, artisans, commerçants vous venez de vous installer à Péronnas ?

Afin de vous faire connaître auprès de la population, nous vous proposons de paraître dans le prochain numéro.

Merci de contacter le service communication
04 74 32 15 66 - communication@peronnas.com

• Madame Aline QUENETTE

Cabinet de diététicienne

1 chemin de Saint-Roch « le Florence »

Bâtiment C5 - Interphone 8

Consultations les lundis, mardis et jeudis sur place
et les mercredis et vendredis en visio

De 8h30 à 19h30 - 07 55 74 41 15

Facebook : alinequenettetdieticienne

Prise de rendez-vous possible en ligne sur les
pages jaunes

• Carrosserie Péronnas

Ouverture depuis le 1^{er} avril 2020.

Carrosserie, peinture, miroiterie, rénovation et
climatisation.

230 impasse Claude Berthollet

07 49 25 34 36 - 07 49 19 13 72

carrosserieperonnas@gmail.com

• Au Fût et à mesure

Ouverture depuis le 26 juin 2020

Bar à bières

9 route de Saint-André-Sur-Vieux-Jonc

peronnas@aufut.fr

04 26 11 62 75

Tous les jours : 17h-01h

www.aufutetamesure.fr

• Monsieur Didier MOREL

DMultiservices

Travaux divers bricolage

Réparations, dépannages 7jrs/7, tonte, taille

122 avenue de Lyon - 07 86 92 61 30

didiermorel424@neuf.fr

Vous venez d'arriver à Péronnas ?

Pensez à vous inscrire sur les listes électorales et faites-vous connaître à l'accueil de la Mairie : un dossier, destiné aux nouveaux habitants vous sera remis.

Il vous est offert :

- Le calendrier des manifestations
- Les 2 derniers bulletins municipaux Flash
- Livret des activités sportives culturelles et de loisirs.

Contact : Mairie - 04 74 32 31 50

Connectez-vous

Sur www.peronnas.com

Sur www.facebook.com/PERONNAS

Sur twitter.com/Peronnas01



Vous venez d'avoir 16 ans ?

Tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile.

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16^{ème} anniversaire. La Mairie, vous remettra alors **une attestation de recensement** à conserver précieusement.

Elle vous sera réclamée pour toute inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...).

Les données issues du recensement faciliteront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies (inscription automatique des jeunes de 18 ans révolu).

Présentez-vous dès vos 16 ans en Mairie munie de votre **carte nationale d'identité**, du **livret de famille**, d'un **justificatif de domicile** et de la **carte nationale d'identité** d'un de vos parents. Les jeunes qui auraient omis de se faire recenser doivent également se présenter en Mairie pour régulariser leur situation.

Mairie – service population 04 74 32 31 50

INFOS PRATIQUES

Un conciliateur de justice à votre service

Yves DOLARD, assure une permanence, sur rendez-vous, le 2^{ème} jeudi de chaque mois de 14h à 17h à partir du 10 septembre 2020.

Sa mission a pour but d'apporter une aide à la résolution amiable de litiges entre parties afin d'éviter le recours à une procédure judiciaire (problèmes de voisinage, locataires-propriétaires, clients-prestataires de services...).



Pour prendre rendez-vous téléphonez en Mairie au 04 74 32 31 50.



Opération tranquillité vacances (OTV)

La Police nationale et la Police municipale assurent de jour comme de nuit des services de sécurité de proximité, dans le but de réduire au maximum les atteintes aux biens, cambriolages, dégradations, intrusions, etc...

Quel est le principe de ce dispositif OTV ?

Tout habitant ou dirigeant d'entreprise qui s'absente de son domicile/entreprise, pendant plusieurs jours, peut aviser la Police municipale ou la Police nationale, afin que des rondes de surveillance aient lieu, pour l'ensemble des propriétés inoccupées, durant la période indiquée.

Vous pouvez participer activement à l'amélioration de la sécurité en remplissant un questionnaire dans le but d'aider les forces de sécurité à optimiser leur service.

Pour ce faire, un rendez-vous avec la Police municipale de Péronnas est indispensable.

Contact : 04 74 32 15 63.

Plan canicule

Dans le cadre du dispositif national destiné à prévenir et lutter contre les conséquences sanitaires d'une canicule, il incombe au Maire de tenir, à titre préventif, un registre nominatif des personnes âgées ou handicapées résidant à domicile.

À Péronnas le registre est tenu à jour par le centre communal d'action sociale (CCAS).

À qui s'adresse-t-il ?

Le recensement est ouvert aux personnes âgées ou handicapées, isolées. Ce registre ne concerne ni les mineurs, ni les personnes vivant dans les établissements.

Comment s'inscrire ?

La demande est effectuée par la personne elle-même ou par un tiers (entourage ou service d'aide) en utilisant le formulaire d'inscription disponible en Mairie ou sur le site internet de la commune.

Contact

centre communal d'action sociale (CCAS)
social@peronnas.com - 04 74 32 31 51

Plateforme téléphonique « canicule info service »
0 800 06 66 66 (appel gratuit), tous les jours de 9h à 19h entre le 1^{er} juin et le 15 septembre 2020.



BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU

EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit)
www.social-sante.gouv.fr/canicule • www.meteo.fr • #canicule



LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION COMMUNIQUE



Transports scolaires rentrée 2020-2021

Les inscriptions aux transports scolaires sont ouvertes jusqu'au 31 juillet.

Pour bénéficier du service Rubis Junior, les élèves doivent souscrire l'abonnement 1 Aller/Retour par jour scolaire en se connectant à la plateforme d'inscriptions : www.rubisjunior.grandbourg.fr ou en nous envoyant le formulaire papier.

Toutefois les inscriptions en ligne restent la solution à privilégier auprès des familles car les demandes sont traitées plus rapidement. Actuellement cette solution est plus respectueuse des gestes barrières liés à la Covid-19.

L'envoi de l'abonnement avant la rentrée est garanti uniquement pour les demandes validées et payées avant le 31 juillet 2020. Les demandes arrivées ultérieurement seront traitées, sans garantie pour l'élève d'avoir sa carte à temps pour la rentrée.

Point Covid-19

Toutes les mesures sanitaires nécessaires pour assurer le transport des élèves dans les meilleures conditions sont appliquées. Pour rappel, le port du masque dans les transports est obligatoire pour les élèves à partir de 11 ans.



Contacts

Keolis Grand Bassin de Bourg-en-Bresse
8 rue Jean Gutenberg
01000 Bourg-en-Bresse
rubisjunior@rubis.grandbourg.fr
04 74 45 05 06
www.rubisjunior.grandbourg.fr

INSCRIVEZ-VOUS AU TRANSPORT SCOLAIRE SUR
www.rubisjunior.grandbourg.fr
Inscription avant le 31 juillet 2020
Pour recevoir votre carte avant la rentrée

Rubis Junior
Grand Bourg Mobilités

GRAND bassin de BOURG-EN-BRESSE
communauté d'agglomération

PROCHAINS RENDEZ-VOUS

Sous réserve des prochaines décisions gouvernementales

Prochains conseils municipaux



Séances publiques les lundis à 20h salle du conseil en Mairie ou à la Rotonde.

Lundi 31 août, 12 octobre et 9 novembre

Retrouvez tous les comptes rendus sur le site internet de la Mairie.

PÉRONNAS EXPOSITION d'artistes amateurs



ENTRÉE
LIBRE et
GRATUITE

de 10h à 17h
Salle des fêtes P. Chambaud
SAMEDI 17 OCTOBRE 2020



Artistes amateurs faites-vous connaître !

La commission culture organise une exposition de peintures **samedi 17 octobre** à la salle des fêtes P. Chambaud. Ce salon est ouvert aux artistes amateurs. Il n'y aura pas de vente sur place.

- Si vous êtes intéressé(e) pour participer, merci de vous faire connaître en Mairie avant le 31 août 2020
- communication@peronnas.com / 04 74 32 15 66

Nouveau

Remise du prix de la commission culture et du prix du public.

Entrée gratuite

Accueil du public adapté au Contexte Covid-19

Péronnas

CINÉMA Plein air

Jeudi 23 Juillet

Place Simone VEIL
accès rue de la poste

<< LE GRAND BAIN >>

Comédie de Gilles LELOUCHE
avec Benoît POELVOORDE,
Virginie EFIRA, Guillaume CANET...

Annulé en cas de pluie

Accès : 20h30
Projection : 21h30

Apportez votre chaise

Projection si les mesures gouvernementales le permettent.

PÉRONNAS L'AGORA AcirA La Région passeurs d'images

www.peronnas.com



La cycloportive « La Bisou »

**La 18^{ème} édition aura lieu
dimanche 6 septembre**

Le rendez-vous est donné sur le site de la salle des fêtes P. Chambaud. Cette manifestation est organisée conjointement par Bourg Ain Cyclisme (BAC), Péronnas animation culture (PAC) et la Mairie. Cette course est habituellement la 1^{ère} de la saison dans le département mais elle a été décalée compte tenu des mesures liées à la Covid-19.

Plus d'informations : www.labisou.com

*Venez découvrir
vos futurs loisirs !*



Forum

des associations

samedi 5 septembre 2020
de 14h à 17h30

Si les mesures gouvernementales
le permettent



Au gymnase Pierre de Coubertin
410 rue de la grange Magnien

Plus d'infos sur : www.facebook.com/PERONNAS
www.peronnas.com

Contact mairie de Péronnas : 04 74 32 31 50

